

AVRIL 2009



Edito

Hervé Catala



Directeur Général,  
Banque de Gestion Privée Indosuez

“ Chers lecteurs,

J'ai souhaité profiter de votre rendez-vous mensuel avec la Banque de Gestion Privée Indosuez pour poursuivre le dialogue débuté avec certains d'entre vous lors de nos rencontres et vous livrer mes convictions.

Aussi, cette tribune a aujourd'hui vocation à vous répondre...

Répondre à vos questions relatives au contexte exceptionnel que nous connaissons.

Répondre aux inquiétudes qui me sont relayées par vos banquiers conseils ou, tout simplement, répondre à vos interrogations, tout à fait légitimes, sur l'avenir de votre patrimoine.

Tel est l'exercice que je me suis efforcé de réaliser. ”

## Au sujet de la crise...

Depuis 18 mois, nous vivons une crise d'une ampleur sans précédent. Je ne reviendrai pas sur sa genèse ni sur son caractère systémique largement exposés dans les médias mais adopterai une approche pragmatique, celle d'un professionnel de la Banque Privée confronté quotidiennement aux affres des marchés financiers et à la perte de confiance inhérente.

Cette crise met fin à une longue période de prospérité qui perdurait au-delà de signes de défaillance tangibles, mais le plus souvent ignorés.

Son processus de contagion fut "classique" des sphères immobilière, bancaire, financière puis boursière avant d'atteindre l'économie réelle, mais ses effets ne sont pas encore complètement quantifiés.

Au-delà des prévisions quotidiennement publiées et révisées -montants abyssaux des plans de relance, hausse du chômage, coût de la crise estimé selon

l'INSEE entre 3 et 7 points de PIB selon les pays, demande atone, baisse du commerce international (9 % en 2009, OMC), faillite annoncée de l'Islande...- les modèles synonymes de succès économiques et politiques telles que la dérégulation, la liberté de marché, sont aujourd'hui discrédités. Le système de gouvernance dans son ensemble est à revoir, à l'échelle mondiale.

Nous pouvons partager l'adage de Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie : "un autre monde est possible". En effet, la mobilisation comme la coordination des autorités et des acteurs institutionnels, aussi massives que précoces, et l'ampleur des progrès technologiques actuels devraient permettre de relancer la croissance.

## Le secteur bancaire...

C'est dans ce contexte conjoncturel aux contours encore mal définis que s'inscrit notre activité.

.../...

Faillites, actifs toxiques, excès, trahisons... sont aujourd'hui autant de termes directement associés au secteur bancaire et financier.

Certes, le "nuage des subprimes" n'est pas resté au-dessus des États-Unis et la grande majorité des établissements financiers à travers le monde est atteinte par ses effets. Néanmoins, dans la plupart des pays et notamment en France, ils bénéficient de règles prudentielles exigeantes, de systèmes de contrôle fiables et d'activités diversifiées. Par ailleurs, au-delà des mesures étatiques, des dispositifs exceptionnels ont été mis en place rapidement. Espérons que le processus de moralisation engagé permette de corriger les excès du passé et de retrouver des standards fiables.

### **Le Groupe Crédit Agricole en particulier...**

Le Groupe Crédit Agricole a procédé à une augmentation de capital dès mai 2008 (5,8 milliards d'euros) et l'Histoire lui a donné raison. Renforçant ainsi sa structure (ratio Tiers one de 9,4%), la banque n'a pas eu à recourir à un financement étatique supplémentaire. Des réformes profondes ont également été menées, en particulier le renforcement de l'industrialisation des métiers et la réorganisation de la banque de financement et d'investissement.

Notre Groupe a ainsi conforté sa position dans les premiers rangs des banques européennes (64 milliards d'euros de fonds propres) et, du fait de sa structure mutualiste, son rôle de premier partenaire de l'économie française (425 milliards d'euros de crédit en 2008).

Il dispose d'un socle et d'un actionariat extrêmement solides (celui des Caisses régionales) ainsi que de métiers historiques dont les expertises sont reconnues et les tailles critiques importantes. Cela lui permet de continuer d'accompagner sereinement ses 58 millions de clients à l'avenir.

### **Les fraudes exceptionnelles...**

Ces derniers mois ont révélé des fraudes d'une nature et d'une ampleur effectivement tout à fait exceptionnelles.

L'affaire Kerviel dont le coût estimé pour la seule Société Générale à 4,8 milliards d'euros avait déjà fait grand bruit début 2008.

C'était sans commune mesure avec les affaires Madoff puis Stanford qui lui succédèrent, dont les montants avoisinent respectivement 50 et 9 milliards de dollars. Leur schéma, dit "Ponzi", consistait à rémunérer les investisseurs de départ avec l'argent des derniers entrants. Leur statut de financiers reconnus conjugué aux insuffisances de la réglementation et au manque de zèle de l'organisme chargé de l'appliquer ont permis aux arnaques de prospérer.

Les rémunérations mirobolantes qu'ils proposaient ne pouvaient que susciter méfiance et non-engouement de la part d'une Banque Privée comme la nôtre.

### **Au sujet de la Banque de Gestion Privée Indosuez...**

Avec près de 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion et une expérience plus que centenaire, nous sommes un acteur de tout premier plan dans les métiers de la Banque Privée en France. Nous bénéficions par ailleurs de l'assise et des multiples compétences développées au sein du Groupe Crédit Agricole qui nous permettent de proposer à nos clients un panel de services toujours plus large.

La sécurité du Groupe et la valeur ajoutée des produits et services que nous élaborons constituent non seulement des remparts contre la crise de confiance que traverse l'ensemble du système bancaire et financier, mais aussi des atouts concurrentiels différenciants incontestables pour nos clients.

Nous mettons à leur disposition nos pôles experts dont le quotidien est régi par la seule création de valeur : Gestion Privée Indosuez, notre société de gestion dédiée, le pôle Expertises et Conseils (pôle juridique et fiscal, pôle dédié aux entrepreneurs...), le pôle recherche et développement de produits et services, les pôles Associations et International.

Les turbulences actuelles marquent un tournant dans notre métier. Face à l'instabilité des marchés financiers, à la complexité de l'environnement juridique et fiscal et aux exigences de la réglementation, de nouveaux défis sont à relever dans le strict respect de nos valeurs : tradition, sécurité, personnalisation et expertise.

Construire avec vous un partenariat reposant sur la confiance pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets est le cœur de notre métier. Aujourd'hui, nous poursuivons cette mission en établissant avec vous un véritable dialogue, en vous proposant avec réactivité des conseils et des solutions personnalisés et pérennes.

L'une de nos grandes forces est le dynamisme et la motivation des équipes de la BGPI. Toutes sont mobilisées pour vous offrir le meilleur d'une Banque Privée quel que soit l'environnement.

Parce que, nous le savons, la situation d'aujourd'hui est différente de celle que nous connaissons demain ; parce que les cycles économiques avec leurs menaces et leurs opportunités se succéderont encore, notre action ne se résumera jamais à un simple acte de vente. Nous préférons le discernement à l'audace, même s'il est parfois moins séduisant à court terme.

Soyez certain que nous serons, moi le premier, toujours à vos côtés et que nous ferons ensemble de cette crise une opportunité pour l'avenir.

## Délégez la gestion financière de votre contrat Aster Sélection en optant pour le Mode Géré Privilège

Les contrats Aster Sélection et Aster Sélection Capitalisation s'enrichissent d'une nouvelle offre de gestion financière : le Mode Géré Privilège.

### Confiez la gestion de votre contrat à des spécialistes, en toute sérénité

- En optant pour le Mode Géré Privilège, vous déléguez entièrement la gestion financière de votre contrat selon un des quatre profils de gestion disponibles.
- Vous bénéficiez également de l'expertise de spécialistes des marchés financiers pour accéder à un univers d'investissement multi-gestionnaires.  
L'assureur, Generali Patrimoine, s'appuie sur les compétences de Gestion Privée Indosuez (GPI) pour effectuer une sélection rigoureuse des supports d'investissement parmi une large gamme d'OPCVM gérés par le Groupe Crédit Agricole (CAAM, CPR et BFT) ainsi que par des sociétés de gestion extérieures reconnues (JP Morgan, Fidelity, Morgan Stanley...).
- Vous êtes ainsi libéré des contraintes de gestion et de suivi de votre contrat. GPI analyse régulièrement les évolutions et opportunités de marché et propose les réallocations nécessaires entre les supports financiers, tout en veillant au respect de chaque profil de gestion. L'assureur les met en œuvre dans votre contrat sans intervention de votre part.

### Modalités pratiques

- Vous disposez au sein du Mode Géré Privilège de quatre profils : Prudent, Équilibre, Croissance et Dynamique, parmi lesquels vous pouvez choisir l'orientation la plus adaptée à vos objectifs de placement et à votre sensibilité au risque.
  - Seuil d'accès : le Mode Géré Privilège est accessible à partir de 150 000 euros de capital.
  - Vous pouvez bénéficier de ce mode lors de la souscription d'un nouveau contrat ou en cours de vie d'un contrat existant.
- ▮ Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous transmettre toutes les informations complémentaires et étudier avec vous l'opportunité de cet investissement.

L'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

## Indices au 31/03/09



	VALORISATION	SUR 4 SEMAINES*	ANNÉE 2009	ANNÉE 2008
<b>INDICES ACTIONS</b>				
> CAC 40	2 807,34	9,90 %	-12,76 %	-42,68 %
> CAC MID 100	4 092,94	6,10 %	-7,45 %	-42,21 %
> DJ EURO STOXX 50	2 071,13	11,07 %	-15,38 %	-44,37 %
> TOPIX	5,90	0,51 %	-13,49 %	-24,53 %
> S&P 500	600,93	8,44 %	-7,52 %	-35,31 %
<b>INDICE OBLIGATAIRE</b>				
> EURO MTS GLOBAL	159,25	0,99 %	0,96 %	9,00 %
<b>INDICE MONÉTAIRE</b>				
> EONIA	1,64 %	0,08 %	0,31 %	3,93 %

# Les principes fondamentaux de l'ISF et les nouveautés 2009

Le 15 juin prochain, les assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) auront à déposer une déclaration de leur patrimoine avec le règlement de l'impôt dû.

L'ISF est un impôt annuel déclaratif dont le fait générateur est la détention par le foyer fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, d'un patrimoine net imposable supérieur à un seuil fixé par la loi. Ce seuil est de 790 000 euros pour l'année 2009.

## ■ Les grands principes

Le foyer fiscal ISF inclut les époux (quel que soit leur régime matrimonial), ou les partenaires d'un Pacte civil de solidarité (PACS), et les enfants mineurs dont ceux-ci ont l'administration légale des biens. Les personnes vivant en concubinage notoire sont également imposées ensemble avec leurs enfants mineurs, à moins qu'elles ne soient mariées par ailleurs, auquel cas elles sont imposées avec leur conjoint légal.

Ce foyer fiscal est différent de celui retenu en matière d'impôt sur le revenu. Pour l'ISF, il ne comprend jamais les enfants majeurs et sa composition est toujours appréciée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Ne sont imposables à l'ISF que les personnes dont les biens imposables (situés en France ou à l'étranger) ont une valeur nette (après déduction des dettes s'y rapportant) dépassant le seuil de 790 000 euros.

Les biens détenus en usufruit sont en principe imposables uniquement chez l'usufruitier sur leur valeur en pleine propriété. Les biens professionnels (l'outil de travail), les objets d'art, d'antiquité ou de collection sont **exonérés totalement**, ainsi que les sommes reçues en réparation de dommages corporels liées à un accident ou à une maladie (leur montant revalorisé se déduit des actifs taxables).

D'autres exonérations, **partielles**, concernent la résidence principale (abattement de 30 %), les titres de société faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation, ou ceux détenus par les salariés ou mandataires sociaux sous réserve de les conserver six ans.

Les bois, forêts, parts de Groupements Forestiers, les terres et parts de Groupements fonciers agricoles (GFA) sont également exonérés partiellement sous certaines conditions.

Une réduction de l'ISF limitée globalement à 50 000 euros est accordée en cas d'investissement dans les PME ou de dons à certains organismes. L'ISF peut enfin être limité immédiatement par l'effet du plafonnement (s'il dépasse 85 % des revenus) ou ultérieurement grâce au bouclier fiscal (si l'ensemble des impôts directs et des prélèvements sociaux dépassent 50 % des revenus).

## ■ Les nouveautés 2009

**Parts de Groupements Forestiers (GF)** : les parts représentatives d'apports en numéraire ne bénéficiaient pas de l'exonération partielle (même si les sommes correspondantes avaient été utilisées pour acquérir des bois et forêts). La loi de finances rectificative a supprimé cette exclusion et toutes les parts de GF sont désormais exonérées à concurrence des 3/4.

**PERP** : la date limite de souscription permettant de bénéficier de l'exonération d'ISF sur la valeur de capitalisation de la rente sans durée minimale de cotisation, est reportée du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2010.

**Biens ruraux et parts de GFA non exploitants** : le seuil au-delà duquel l'exonération partielle d'ISF descend de 75 % à 50 % de leur valeur est porté de 76 000 euros à 100 000 euros.

**Investissements dans les PME** : des conditions supplémentaires ont été mises en place pour l'application de la réduction d'impôt en cas de souscriptions au capital de PME par l'intermédiaire d'une société holding, pour mettre fin à des schémas d'optimisation à nature plus patrimoniale qu'entrepreneuriale, qui éliminaient le risque. Elles ne s'appliquent qu'à partir de l'ISF 2010, mais en 2009 les abus pourront être sanctionnés sur le terrain de l'abus de droit.

Ce document ne constitue en aucun cas une offre de souscription à un contrat d'assurance vie, ni une offre ou une sollicitation, ni un acte de démarchage visant à acquérir des parts d'OPCVM ou de produits structurés. Il est recommandé de lire attentivement le prospectus ou les conditions définitives du produit avant toute souscription.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et la valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers.

## BANQUE DE GESTION PRIVÉE INDOSUEZ

Société anonyme au capital de 82 949 490 euros  
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro SIREN 572 171 635  
Établissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 004 759  
Siège social : 20, rue de La Baume - 75382 Paris Cedex 08 - France  
Tél : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20 - www.bgpi.com

### LETTRE D'INFORMATION ÉDITÉE PAR BGPI

- **Achévé de rédiger** : le 3 avril 2009
- **Directeur de publication** : Hervé Catala
- **Rédacteur en chef** : Jean-Noël Ozouf • **Chargée d'édition** : Céline Hervé-Garnier
- **Rédacteurs** : Hervé Catala (Édito), Bao-Hue Tan (Focus), Philippe Duroyon (Actualité fiscale).